

## Déclaration de la CDIP relative aux perspectives professionnelles dans l'enseignement

du 1<sup>er</sup> juin 2001

1. L'enseignement est, à tous les degrés et dans tous les domaines du système scolaire, une profession très exigeante. A l'image d'autres métiers, la transformation rapide que connaît notre société de l'information et du savoir le met face à des défis de plus en plus nombreux. De surcroît, les enseignantes et enseignants se voient confrontés à une attente nouvelle: en plus du mandat traditionnel de leur profession – transmettre des connaissances et des compétences, mandat accompagné d'un devoir d'éducation complémentaire à celui des parents – l'école est appelée à traiter de questions et de problèmes qui autrefois étaient surmontés au sein de la famille ou d'autres structures sociales. Les exigences auxquelles sont soumis les enseignantes et enseignants sont élevées et vont croissant. Notre pays dispose néanmoins dans l'enseignement d'un personnel conscient de ses responsabilités et motivé. Cet engagement doit davantage être reconnu. Il est réjouissant de constater que, selon de multiples enquêtes effectuées ces dernières années, la plus grande partie des enseignantes et enseignants de notre pays font preuve de satisfaction dans l'exercice de leur profession et se sentent reconnus; une étude faite dans le prolongement de «TIMSS» a ainsi révélé en 2000 que 80% des enseignantes et enseignants suisses estimaient que leur travail était apprécié. Sur le plan international, ces résultats sont de loin les meilleurs obtenus. En outre, 75% d'entre eux choisiraient à nouveau leur profession ou ne quitteraient pas leur poste si l'occasion leur en était offerte. Ces résultats sont confirmés par une série d'études comparables effectuées au sein des cantons. Durant les récentes années marquées par les difficultés budgétaires et la politique d'économie des communautés de droit public, à l'instar d'autres groupes professionnels, les enseignantes et enseignants ont accompli leur tâche dans des conditions difficiles tout en assurant la qualité de l'enseignement; c'est pourquoi reconnaissance et respect leur sont dus de la part de leurs concitoyennes et concitoyens, de l'administration et des autorités politiques.
2. Comme on a souvent pu en faire l'expérience, la phase d'essor conjoncturel qui s'est fait jour dans l'intervalle a permis à l'économie privée de recruter parmi le corps enseignant beaucoup de collaborateurs et collaboratrices disposant d'un haut niveau de formation et de qualification – signe éprouvé de l'attractivité à la fois de la formation et de la profession des enseignantes et enseignants. Cette fois-ci, le phénomène s'est produit très brusquement – il y a un an environ, plus d'une région ou d'un degré connaissait un prétendu «surplus d'enseignantes et enseignants». Si le nombre d'enseignantes et enseignants en fonction a légèrement augmenté dans l'ensemble des secteurs

ces cinq dernières années, cette progression n'arrive pas à couvrir le manque de personnel. Dès la prochaine année scolaire, des difficultés certaines apparaîtront sur le marché de l'emploi du personnel enseignant. Elles se manifestent surtout au degré secondaire I mais diffèrent selon les régions, les cantons, et les degrés d'enseignement. On ne peut toutefois pas parler pour l'instant d'«exode des enseignantes et enseignants», ni dire qu'il règne une véritable «pénurie dans les écoles suisses», comme on pouvait le lire récemment dans les médias; aujourd'hui encore, la fluctuation reste dans un contexte de long terme. Mais *il convient d'agir*. Car notre école a besoin aujourd'hui et à l'avenir de *plus* d'enseignantes et enseignants qu'auparavant, étant donné que les exigences accrues en matière d'enseignement nécessitent davantage de ressources humaines. En raison notamment de la forte proportion de femmes enseignant à l'école obligatoire, la longévité dans la profession a diminué, et les postes à temps partiel ont considérablement augmenté. La disposition accrue à changer de profession qu'on observe chez beaucoup de travailleurs et de travailleuses, spécialement les cadres moyens, constitue selon les études les plus récentes un phénomène général et durable et non un particularisme à court terme limité au corps enseignant. Quant à la pénurie attendue d'enseignantes et enseignants en Suisse, il convient pourtant de tenir compte aussi de facteurs spécifiques à ce terrain professionnel: dans les dix à quinze prochaines années, démographie oblige, c'est entre 20 et 35% (suivant les degrés d'enseignement) du corps enseignant aujourd'hui actif qui arrivera à l'âge de la retraite. De plus, le recrutement d'enseignantes et enseignants des degrés préscolaire, primaire et une partie du secondaire I en Suisse est actuellement conditionné par le déplacement de la formation des enseignantes et enseignants de l'école normale vers le degré tertiaire, ce qui représente une chance, mais comporte également des facteurs d'incertitude. Toutes ces constatations amènent à aborder la question sous l'angle du long terme. Les résultats acquis sur le plan international abondent aussi dans ce sens: les rapports de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les plus récents, p.ex. l'«Analyse des politiques d'éducation» (2001), multiplient les observations sur le fait qu'à l'échelle internationale, le «manque d'enseignantes et enseignants» constitue un problème structurel inhérent aux sociétés modernes basées sur les services.

3. Au vu de ce qui précède et dans l'objectif de disposer d'un corps enseignant dispensant non seulement un enseignement de qualité, mais contribuant également au développement harmonieux de notre société, nous devons accorder notre pleine attention aux perspectives professionnelles des enseignantes et enseignants.

Dans l'immédiat, il s'agira de faire bénéficier les futurs enseignants et enseignantes d'une formation répondant aux exigences élevées que requiert l'exercice de leur profession, notamment en mettant l'accent sur la relation théorie-pratique. Il conviendra en outre d'associer formations initiale et continue, de privilégier, outre les nouveaux contenus pédagogiques et didactiques (p. ex. dans les domaines des TIC et de la pédagogie interculturelle), l'introduction à la profession et l'intégration de la recherche et du développement dans la formation (ces mesures seront profitables tant à la formation enseignante qu'aux écoles). En réglementant la reconnaissance des diplômes de tous les enseignants et enseignantes à l'échelon national, la CDIP a pris une mesure importante en vue du renforcement à long terme de l'attractivité de la formation enseignante. Titulaires d'un diplôme de haute école, les enseignantes et

enseignants, après avoir effectué leur formation dans les nouvelles filières, se distingueront tout particulièrement par leur polyvalence et leur aptitude pédagogique et didactique, ce qui fera d'eux des spécialistes très recherchés sur le marché. La reconnaissance des diplômés à l'échelle nationale et internationale permettra d'accroître la mobilité des enseignantes et enseignants, et ce également par le biais d'échanges au-delà des frontières linguistiques. Cette nouvelle mobilité, dont profitent également les étudiantes et étudiants, et, par la même occasion, l'ouverture des marchés de travail jusqu'ici relativement limitée pour le personnel enseignant, permettent de revaloriser le métier d'enseignant tout en renforçant son statut. Grâce à la mise en place des hautes écoles pédagogiques sur l'ensemble du territoire suisse, les objectifs visés dans le cadre de la réforme de la formation des enseignantes et enseignants pourront être atteints bientôt. Avec le soutien de la CDIP, les responsables des hautes écoles pédagogiques (HEP) cantonales ou intercantionales coordonneront la mise en place et le développement de leurs établissements de formation professionnelle à l'échelon suisse.

4. Outre les mesures susmentionnées et mises à part celles qui devront être prises par les cantons ou communes en vue de rendre les conditions de travail du corps enseignant plus attrayantes, il faudra se préoccuper des perspectives professionnelles à long terme des enseignantes et enseignants. *Une action concertée des cantons à l'échelon national s'avère indispensable dans les domaines suivants:*

- *Nous voulons renforcer l'image de la profession des enseignantes et enseignants, de même que leur position sociale et leur prestige. Il faudra, à cet effet, se concentrer sur les conditions-cadres nécessaires à l'école pour remplir son mandat avec succès. Aussi n'est-il pas possible de lui attribuer de nombreuses tâches supplémentaires comme nous ne pouvons pas non plus lui déléguer l'entière responsabilité de l'éducation, simplement parce que nous ne disposons pas de structures sociales appropriées. L'enseignement procure de grandes satisfactions: l'attrait de la profession enseignante dépend cependant également des possibilités d'avancement. Aujourd'hui déjà l'enseignement offre des perspectives de carrière intéressantes, notamment dans les domaines suivants: direction d'école, consultation et perfectionnement. Il convient dès lors de continuer à développer ces possibilités et à en créer d'autres.*
- *Nous voulons lancer une campagne d'information permettant de rehausser l'image des professions de l'enseignement. Sur la base des réflexions faites ci-dessus, il faudra développer une stratégie commune permettant de recruter des personnes ayant des dispositions particulières pour l'enseignement. La mise en œuvre de cette stratégie dans le cadre d'une campagne nationale entraînera sans doute des frais importants que nous répartirons solidairement afin que tous les cantons puissent les supporter.*
- *Pour faire face aux difficultés de recrutement des enseignantes et enseignants, nous voulons prendre des mesures appropriées et développer une stratégie à long terme. Comme nous l'avons déjà mentionné, ce sont aussi bien des facteurs d'ordre général que des facteurs spécifiques à la profession d'enseignant qui sont à l'origine des changements que l'on peut observer sur le marché du recrutement du personnel enseignant. Il convient d'en faire une analyse approfondie et d'en tirer des*

conclusions à long terme. Pour ce faire, on se référera aux prévisions sur le nombre d'élèves et d'étudiants réalisées actuellement par l'Office fédéral de la statistique, prévisions qui permettent d'établir des pronostics quant au nombre d'enseignantes et enseignants dont nous aurons besoin à l'avenir. Les enquêtes portant sur le marché du travail dans le domaine de l'enseignement donneront également des points de repère à ce sujet.

L'élaboration à l'échelle nationale du plan d'action évoqué ci-dessus sera effectuée par les spécialistes des cantons dans le cadre du réseau de la CDIP, qui a déjà maintes fois fait ses preuves, et sous la conduite du Secrétariat général de la CDIP. Les organisations d'enseignantes et enseignants sont invitées à participer activement à ce projet. Les membres de la conférence ont décidé de mettre à disposition à court terme les moyens financiers nécessaires à la réalisation du projet.

HA/mst/acb/ar  
520.3/01